

Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC)

Séance du jeudi 26 mai 2016
Philharmonie de Paris

Table des matières

Compte-rendu de la séance du jeudi 26 mai 2016.....	2
Mot d'accueil de Laurent Bayle.....	2
Introduction.....	2
Le développement de l'EAC dans les quartiers de la politique de la ville.....	4
1. L'engagement des collectivités territoriales.....	4
2. Une politique interministérielle.....	5
Adoption du calendrier des séances 2016.....	7
Annexes.....	8
Membres du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC).....	8
Autres personnes présentes.....	8
Secrétariat de la séance.....	9
Membres excusés.....	9
Relevé de décisions du groupe de travail du HCEAC.....	10
Charte d'engagement pour l'éducation artistique et culturelle.....	12
Proposition de programme de la séance du HCEAC des 7 et 8 juillet 2016.....	13

L'essentiel

Cette séance se caractérise par l'arrivée de nouveaux membres, représentant principalement les différents échelons de collectivités territoriales.

Le principal sujet de cette séance était le développement de l'EAC au sein des territoires prioritaires relevant de la politique de la ville. Ces quartiers font l'objet d'une action spécifique des pouvoirs publics, ministères et collectivités territoriales. Elle se traduit par différentes modalités d'action, en particulier : contractualisations, jumelages, résidences et labellisation des établissements d'enseignement.

Les débats ont permis d'aborder d'autres questions, telles que :

- L'évaluation des actions d'EAC, et notamment la possibilité de mener des études sur des cohortes de jeunes ;
- L'évolution du cadre d'action de l'EAC, avec la mise en œuvre du parcours d'EAC sur tous les temps de vie du jeune, et l'équilibre délicat entre continuité et généralisation du parcours ;
- L'importance de la médiation et de la dynamique participative des publics ciblés pour briser les différents freins d'accès à la culture, ainsi que la priorité au très jeune public qui favorise aussi le lien avec les familles ;
- La nécessaire prise en compte dans les trois piliers de l'EAC de l'histoire des arts et de l'apport culturel du patrimoine.

Les 7 et 8 juillet 2016, les Ateliers de la pensée, organisés dans le cadre du Festival d'Avignon, seront consacrés à l'EAC. Ce sera l'occasion de présenter officiellement la Charte de l'éducation artistique et culturelle. Ce document simple et accessible à tous récapitule les grands principes de l'EAC. Il a vocation à être diffusé largement par les différents membres du HCEAC, dans tous les lieux et institutions concernés par cette politique.

Mot d'accueil de Laurent Bayle

Directeur général de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris

Laurent Baye se félicite d'accueillir la séance du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle dans son établissement et présente le projet de la Philharmonie.

Après avoir fait le constat que les lieux de concert reposaient sur un modèle innovant au XIX^e siècle mais peu renouvelé depuis, un nouveau modèle s'est construit pour l'établissement prenant en compte à la fois les aspirations musicales des mélomanes mais aussi le contexte social.

Trois étapes ont permis de préfigurer le nouvel établissement :

- la création de la Cité de la musique inaugurée en 1993 et située dans une aire géographique périphérique ;
- la direction de la salle Pleyel, par la Cité de la musique, a ensuite permis d'identifier les données concernant les publics mélomanes tout en intégrant les nouveaux enjeux de la mondialisation ;
- le lancement, en 2006, par le ministère de la Culture et la ville de Paris du projet de la Philharmonie intégrant dans le bâtiment à la fois une grande salle pouvant accueillir des artistes internationaux, des espaces professionnels de répétition, des espaces éducatifs et une salle d'exposition temporaire.

Quatre éléments importants structurent le projet de la Philharmonie :

- l'implantation dans une zone urbaine nouvelle ;
- un modèle culturel centré sur le développement de concerts pour les mélomanes équilibré par des activités éducatives et ludiques ;
- une ligne musicale avec des propositions variées autour d'un socle classique ;
- le développement de projets de démocratisation culturelle s'inscrivant notamment dans la politique de la ville (jumelages avec des zones de sécurité prioritaire, Démonos).

Après seize mois d'ouverture, on constate un succès quantitatif et une réelle diversification des publics. Une étude des publics et la mise en place d'un observatoire pérenne seront lancés à l'automne 2016 en lien avec le ministère de la Culture et de la Communication (MCC).

Introduction

Christopher Miles

La présentation du projet de la Philharmonie met bien en exergue la nécessité de faire évoluer le concept d'éducation artistique et culturelle (EAC). La modularité, l'adaptabilité, les capacités d'évolution ont permis à la Philharmonie de prendre en compte les évolutions de la société et de la mondialisation.

Le secrétaire général remercie les nouveaux membres du HCEAC issus des collectivités, qui se mobilisent au moment où se renouvelle l'exécutif de celles-ci.

Il rappelle les chantiers lancés par le précédent HCEAC :

- le référentiel commun sur l'EAC concernant les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et l'enseignement supérieur culture. Ce chantier est essentiel au moment où la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) intègre un

- article sur ce point concernant les écoles d'art et d'architecture ;
- le développement d'un chantier sur la question des professionnels de la médiation culturelle : une mission de diagnostic préalable devra être lancée par les inspections générales ;
- le développement de la collaboration entre les services des études des deux ministères, Culture et Éducation nationale, afin d'enrichir le HCEAC par des données chiffrées concernant tant le temps scolaire que le hors temps scolaire ;
- l'enrichissement des données par les bilans des collectivités territoriales.

L'ordre du jour de la séance du HCEAC est centré sur la question de la politique de la ville. Une instruction conjointe MCC/Ville a permis d'intégrer l'EAC dans les contrats de ville.

Cette séance sera aussi l'occasion d'aboutir à la rédaction de la Charte de l'EAC : texte simple et compréhensible pour tous les acteurs et qui sera présenté officiellement lors de la prochaine séance du HCEAC.

Florence Robine

Remerciement à Laurent Bayle pour son accueil et son exposé. Expression des retours positifs des différents rectorats qui travaillent avec la Philharmonie.

Après avoir remercié les nouveaux participants et rappelé les cadres de l'EAC renouvelés mis en place depuis la refondation de l'école, la directrice générale présente les grandes problématiques qui apparaissent :

- Comment mieux faire connaître ?
- Comment assurer cohérence et continuité ?
- Quels outils de mesure et d'observation ?
- Comment assurer la formation initiale et continue ?

Depuis le précédent HCEAC du 1^{er} février 2016, tenu en présence des ministres, les équipes ont été réunies pour avancer sur la question des formations croisées notamment à travers la mobilisation des PREAC, le développement des enquêtes et des indicateurs. Les DACC ont également été réunis. Le HCEAC doit jouer son rôle de mise en circulation de l'information.

En ce qui concerne la politique de la ville, il est indispensable de développer une action concrète et partenariale. La refonte de la géographie prioritaire de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire ont été articulées.

Le rôle de l'éducation prioritaire est de corriger les impacts des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire notamment par la délégation de moyens et la refondation pédagogique.

Il est essentiel de rendre lisible au plus grand nombre les enjeux de l'EAC, c'est pourquoi la réalisation de la Charte de l'EAC est un document essentiel.

Emmanuel Ethis

La politique d'EAC est difficile à conduire, car elle doit prendre en compte tous les niveaux politiques des acteurs concernés mais aussi toucher l'individu. Les enquêtes de longue durée sont essentielles pour connaître les publics. De fait, conduire une politique territorialisée de l'EAC, c'est toujours penser à la façon dont partout l'on est susceptible d'éveiller chez l'autre l'empathie nécessaire à la construction d'une culture partagée.

1. L'engagement des collectivités territoriales

Olivier Peverelli, conseiller départemental de l'Ardèche (ADF)

Il présente les expériences conduites dans le territoire de Rhône Helvie permettant la rencontre entre la création artistique et les habitants du territoire via des résidences de créations (résidence de création circassienne, résidence de création autour de la marionnette, résidence d'écrivains, etc.). Ces projets ont été conduits dans le cadre d'une convention avec la DRAC ; les communes et les communautés de commune sont parties prenantes et moteurs de ces projets. La mobilisation du conseil départemental a permis à la fois de soutenir les projets et de financer un poste de chef de projet assurant la coordination.

Frédérique Dumas, conseillère régionale d'Île-de-France (ARF)

La région Île-de-France finance quelques dispositifs mais met en exergue l'EAC comme un des critères de subvention des projets artistiques et culturels. Des priorités sont accordées à la petite enfance, ainsi qu'aux déserts culturels aussi bien en territoire urbain qu'en monde rural. Il est essentiel de développer des actions à destination des très jeunes enfants afin d'inscrire des habitudes culturelles. Par ailleurs la Région met en place une plateforme de crowdfunding pour accompagner les projets et identifier l'émergence et l'innovation.

Le manque d'évaluation des projets réalisés notamment en termes quantitatifs rend difficile la détermination des impacts réels de cette politique.

La question de la médiation se pose en Île-de-France. Une réflexion est en cours sur le soutien aux institutions culturelles qui devrait intégrer cette mission dans le cadre des critères de subventionnement. Par contre il n'y a pas de réflexion sur le développement d'emplois dédiés à la médiation.

Patrick Thil, conseiller régional Alsace-Champagne-Ardenne (ARF)

Il déplore que la politique de la ville ne mette pas l'EAC au cœur de ses priorités et ne considère pas la culture que comme un levier permettant d'accompagner les jeunes vers l'emploi ou l'insertion sociale. Il est essentiel de permettre dès le plus jeune âge la découverte de la culture, facteur déterminant de développement personnel. De plus si de nombreux projets se développent autour des pratiques artistiques et culturelles, le volet de transmission des savoirs et d'acculturation est un manque réel.

Sylvie Le Clech, directrice régionale des affaires culturelles du Centre – Val de Loire

Elle confirme que l'intégration des actions dans une dimension de culture générale apparaît plus facile à mettre en œuvre autour de projets de spectacle vivant mais semble plus complexe à développer dans le domaine des arts plastiques.

Jean-François Galliard, vice-président du conseil département de l'Aveyron (ADF)

Il confirme l'intérêt des habitants pour les propositions culturelles. Dans ce département rural le partenariat culturel est bien accepté tant par les collectivités que par les habitants. La question de la médiation est prise en charge en lien avec l'Éducation nationale. Les enseignants des collèges et des lycées ont une mission de développement culturel, comme dans le dispositif « Théâtre au collège ».

Christian Vieaux, doyen du groupe « enseignement et éducation artistique » de l'inspection générale de l'Éducation nationale

Il s'interroge sur la question du manque de culture patrimoniale et plus largement sur la question de la culture générale. On doit avoir un avis nuancé sur cette question, l'histoire des pratiques conjointes ayant eu un effet positif. Cependant il reste de nombreux élèves qui restent touchés de façon trop ponctuelle par les actions d'EAC et si les pratiques culturelles existent la question de la transmission des connaissances est encore à développer, la généralisation de l'histoire des arts étant encore en déploiement. Par ailleurs, l'enseignement de l'histoire des arts a conduit les enseignants à scinder les approches théoriques et les approches sensibles.

Olivier Caremelle, adjoint au maire de Lomme, Réseau français des villes éducatrices

Le Réseau français des villes éducatrices (RFVE) regroupe une cinquantaine de villes sur le territoire national pour allier la politique éducative nationale aux politiques éducatives locales et veiller aux équilibres entre culture, citoyenneté et numérique, ainsi qu'entre le temps scolaire et le hors temps scolaire. Les villes se préoccupent des écoles, mais aussi des collèges et des lycées situés sur leur territoire, même s'ils ne relèvent pas de leur droit commun. Le RFVE favorise les échanges entre les villes, mais aussi avec les autres échelons de collectivités et les acteurs éducatifs.

La problématique réside dans les moyens que les villes peuvent se donner pour rompre les inégalités, en prenant en compte les élèves, mais aussi les parents, maillon essentiel du vivre ensemble. À l'instar de Lomme, ville périphérique de Lille, la situation des communes périphériques est généralement plus compliquée que celle des villes centres, souvent plus riches et mieux dotées en équipements. Lille et Lomme se sont associées pour développer leur projet éducatif global sur les temps scolaire et périscolaire.

2. Une politique interministérielle

Eric Briat, chef de service, direction de la ville et de la cohésion urbain au CGET

Il rappelle les grandes lignes de la nouvelle géographie prioritaire redéfinie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), définis à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté mesuré par le niveau de revenu des habitants, regroupent désormais 5,5 millions d'habitants (contre 2 500 quartiers et 8,7 millions d'habitants auparavant). Les interventions de la politique de la ville sont donc désormais ciblées sur les quartiers et les habitants qui en ont le plus besoin. 435 contrats de ville, conclus à l'échelle intercommunale et associant l'ensemble des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions), ont été signés. Certains des nouveaux QPV sont situés dans des territoires à dominante rurale.

Le premier bilan des conventions interministérielles 2013 - 2015 en faveur des QPV (Ville/ Culture et communication ; Ville/ Education nationale ; Ville/ Jeunesse et Sports, en particulier) atteste de l'atteinte des objectifs fixés s'agissant de l'éducation artistique et culturelle. Le seuil, fixé à 30% des mesures nouvelles du MCC en faveur des quartiers de la politique de la ville, a été dépassé. Par ailleurs, les contrats de ville font apparaître la mobilisation des institutions culturelles, avec en particulier la signature d'un grand nombre de jumelages. Les crédits du programme 147 « Politique de la ville » consacrés aux pratiques culturelles et à l'éducation artistique ont fortement progressé : de 6,2 M€ en 2012, ils sont passés à 9,7 M€ en 2015 (soit + 61%).

Si la politique de la ville se fixe des objectifs propres, la convergence de ces objectifs dans un cadre interministériel permet de développer des actions qui contribuent à la fois à l'accès à la culture, au développement cognitif ou à la cohésion sociale. Avec des approches différentes, mais complémentaires, le partenariat permet de tirer le meilleur parti des moyens mobilisés au bénéfice des habitants des quartiers, qu'il s'agisse des moyens de droit commun (comme les crédits du MCC) ou de moyens spécifiques (comme les crédits du programme 147), qu'ils relèvent de l'État (les ministères susmentionnés notamment) ou des collectivités territoriales (en tant que signataires des contrats de ville). Il convient donc de poursuivre ce partenariat, et notamment de travailler sur la notion de parcours, qui inscrit l'action culturelle dans la durée.

La question de la prise en compte de la mémoire et du patrimoine des quartiers devra être davantage prise en compte dans les années qui viennent, notamment dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. L'une des orientations définies par le comité interministériel égalité et citoyenneté (CIEC) du 13 avril 2016 est d'ailleurs de mieux valoriser le patrimoine architectural et urbain des QPV, et notamment le patrimoine du XX^e siècle, en associant les habitants. Les actions de préservation et de transformation du patrimoine bâti sont en effet immédiatement perceptibles et permettent de modifier le regard porté par les habitants sur leur cadre de vie.

Alexandre Grosse, chef de service, direction générale de l'enseignement scolaire

Il rappelle que l'éducation prioritaire existe depuis 35 ans. Depuis 1981 un ciblage fort a été mis en œuvre par un investissement plus important en moyens mais aussi en pratiques pédagogiques. Il existe deux cercles d'éducation prioritaire où 20 % des élèves sont en REP et 7 à 8 % en REP +. Si la politique d'éducation prioritaire est bien territorialisée, elle cherche par la réduction des inégalités d'accès à bien prendre en compte les élèves au niveau individuel.

Un enjeu important, en tenant compte des représentations des enseignants, est bien de considérer qu'il n'y a pas une culture mais bien une diversité de cultures et qu'il convient d'éviter de développer une « mission civilisatrice » en s'appuyant sur la culture des familles.

Enfin, trois écueils sont à éviter dans les territoires de la politique de la ville :

- le travail exclusif sur des cultures populaires ;
- le travail exclusif sur des cultures jeunes ;
- l'opposition stérile entre culture et apprentissages fondamentaux.

Luc Liogier, directeur de projet, chargé de mission auprès du secrétaire général

En ce qui concerne la région Île-de-France, un dispositif particulier a été mis en œuvre, sous l'impulsion du Préfet de région, afin de mobiliser les établissements culturels publics nationaux en faveur des zones de sécurité prioritaire (ZSP), dans le cadre du comité interministériel du Grand Paris. La DRAC Île-de-France est associée de près à cette mobilisation en faveur des ZSP.

L'objectif des jumelages EPCN / ZSP consiste à inventer des actions spécifiques pour les habitants de ces quartiers, de parier sur des aventures artistiques qui font partager à tous émotion et exigence culturelle. Il s'agit aussi de rendre les publics eux-mêmes acteurs des processus.

Un soutien financier de 60 000€ par an et par projet a été budgété par les services de la préfecture. Ces crédits relèvent du périmètre de la politique de la ville. Les projets pourront s'étendre sur une durée minimale de 2 à 3 ans.

Ces projets s'élaborent avec les structures culturelles présentes sur les territoires des ZSP ou à

proximité, en privilégiant de véritables partenariats, notamment avec les établissements labellisés (centres dramatiques nationaux, scènes nationales, centres d'art, musées de France, bibliothèques, archives, etc.), ce qui permettra de créer des dynamiques durables en association avec les partenaires du champ éducatif et social.

Les propositions de jumelage faites pour l'Île-de-France concernent 21 territoires.

23 établissements ont répondu présents à l'image du château de Versailles sur le territoire des Mureaux, ou à Trappes en partenariat avec le Centre des Musiques Baroques de Versailles, mais aussi de la Philharmonie dans le 19^e arrondissement de Paris, de la bibliothèque nationale de France (BNF) dans le 20^e arrondissement de Paris, du Louvre à Aulnay-sous-Bois, de l'institut national de l'audiovisuel (INA) à Champigny-sur-Marne ou du centre national des arts plastiques (CNAP) et de la manufacture de Sèvres à Argenteuil.

Adoption du calendrier des séances 2016

- 7 et/ou 8 juillet en Avignon – Présentation officielle de la Charte
- 14 octobre dans l'Aveyron – EAC & lien social / EAC en milieu rural (invitation du conseil départemental)
- En décembre à Rennes, dans le cadre des Transmusicales – Recherche et évaluation en EAC

Membres du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC)

Emmanuel Ethis, recteur de l'académie de Nice, vice-président du HCEAC

Christopher Miles, secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication, puis

Maryline Laplace, chef de service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation

Sylvie Le Clech, directrice régionale des affaires culturelles du Centre – Val de Loire

Florence Robine, directrice générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, puis **Alexandre Grosse**, chef de service

Christian Vieaux, doyen du groupe « Enseignements et éducation artistiques » de l'inspection générale de l'Éducation nationale

Éric Briat, chef de service, adjoint du directeur de la ville et de la cohésion urbaine au Commissariat général à l'égalité des territoires

Martine Laforgue, adjointe au chef du département de l'orientation et de la vie des campus, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Sylvie Martinez, chargée de mission, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Patrick Thil, conseiller régional Alsace-Champagne-Ardenne, Association des régions de France

Frédérique Dumas, conseillère régionale d'Île-de-France, Association des régions de France

Jean-François Galliard, vice-président du conseil départemental de l'Aveyron, Association des départements de France

Olivier Peverelli, conseiller départemental de l'Ardèche, Association des départements de France

Isabelle Arrigoni Vincent, membre du bureau de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

Olivier Caremelle, adjoint au maire de Lomme, Réseau français des villes éducatrices

Emmanuel Demarcy-Mota, directeur du Théâtre de la Ville

Autres personnes présentes

Laurent Bayle, directeur général de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris

Luc Liogier, directeur de projet, chargé de mission auprès du secrétaire général, ministère de la Culture et de la Communication

André Santelli, ministère de la Culture et de la Communication

Marc Bablet, chef du bureau de l'éducation prioritaire et des dispositifs d'accompagnement,

DGESCO

Jonathan Ruiz-Huidobro, adjoint au chef de bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, DGESCO B3-4

Ghyslaine Deslaurier, chargée d'études, DGESCO B3-4

Secrétariat de la séance

Ariane Salmes, chef du département de l'éducation et du développement artistiques et culturels, SCPCI, secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication

Émilie Nicolas, adjointe au chef du département de l'éducation et du développement artistiques et culturels, SCPCI, secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication

Elizabeth Ladrat, chargée de mission « éducation artistique et culturelle », SCPCI - DEDAC, secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication

Membres excusés

Philippe Vinçon, directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Alexandre Lanoë, conseiller départemental de la Mayenne, Association des départements de France

Françoise Sourdrille, vice-présidente du conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine, Association des départements de France

Jean Piret, maire de Suin, Association des maires de France

Annie Genevard, députée-maire de Morteau, Association des maires de France

Claire Grelet, adjointe au maire de Vichy, Association des maires de France

Florian Salazar-Martin, président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

Anne Dillenseger, adjointe au maire de Dijon, Réseau français des villes éducatrices

Didier Lockwood, violoniste

Françoise Nyssen, directrice d'Actes Sud

Philippe Auzet, responsable du secteur culture de la Ligue de l'enseignement

Marie-Christine Bordeaux, maître de conférences à l'université Stendhal Grenoble-III

Valérie Marty, présidente nationale de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)

Relevé de décisions du groupe de travail du HCEAC

Jeudi 26 mai après-midi

Présents :

- Emmanuel Ethis, vice-président du HCEAC ;
- Sylvie Le Clech, directrice régionale des affaires culturelles du Centre Val-de-Loire ;
- Olivier Peverelli, représentant de l'Association des Départements de France ;
- Martine Laforgue, ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- Olivier Caremelle, représentant du Réseau Français des Villes Éducatrices ;
- Sylvie Martinez, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ;
- Jean-François Galliard, représentant de l'Association des Départements de France ;
- Frédérique Dumas, représentante de l'Association des Régions de France ;
- Isabelle Vincent, représentant de la FNCC ;
- Luc Liogier, chargé de mission, secrétariat général du ministère de la Culture ;
- Elizabeth Ladrat, chargée de mission, SCPCI, secrétariat général du ministère de la Culture ;
- Nicolas Merle, chargé de mission, SCPCI, secrétariat général du ministère de la Culture ;
- Pierre Dupont, chef du bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, DGESCO, ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- Ghyslaine Deslaurier, DGESCO ;
- Dominique Pince-Salem, DGESCO.

1. Programme des journées des 7-8 juillet Avignon (Emmanuel Ethis, VP HCEAC)

Le projet de programme des deux journées qui se dérouleront les 7 et 8 juillet à Avignon a été présenté par Emmanuel Ethis.

L'objectif de cet événement, qui se tiendra en marge de la 70^e édition du festival d'Avignon, est de donner la parole aux acteurs de l'EAC et d'identifier les modalités de « fabrique » de l'EAC.

Ces journées seront ouvertes au grand public.

Les deux ministres en charge de l'Éducation nationale et de la Culture pourraient, le 8 juillet en fin de matinée, présenter la charte d'engagement pour l'éducation artistique et culturelle et la signer conjointement avec l'ensemble des membres du HCEAC.

Programme détaillé en annexe

2. Expérimentation associant des établissements publics culturels et des quartiers ZSP (Luc Liogier, SG MCC)

Une expérimentation a été engagée par le ministère de la Culture et de la Communication afin de développer des partenariats entre des établissements publics sous tutelle et des quartiers ZSP (Zones de Sécurité Prioritaire) de la politique de la ville. 23 établissements publics culturels participent à cette expérimentation qui se déroulent dans 21 ZSP.

À ce stade, cette expérimentation concerne la région Île-de-France. Trois projets se déroulent à Paris intra-muros (18^e, 19^e et 20^e arrondissements).

Actuellement les deux tiers des projets ont débuté leur mise en œuvre.

Détail des projets présentés en annexe

3. Charte EAC

Le projet de charte d'engagement pour l'éducation artistique et culturelle a été retravaillé par les membres du HCEAC présents au groupe de travail.

L'un des objectifs de cette charte est qu'elle soit simple à lire et « intégratrice », suivant les indications du vice-président. Il a également été rappelé qu'une diffusion auprès de tous les acteurs de l'EAC était prévue a posteriori de la signature par les différentes instances siégeant au HCEAC : dans les établissements scolaires, les centres de loisirs, les instituts médico-éducatifs, les services pédiatriques, etc.

Dernière mouture de la charte validée à l'occasion du GT en annexe

4. Propositions de thèmes pour les prochaines séances du HCEAC

- EAC dans les établissements d'enseignement supérieur

- accord-cadre entre le MCC et le MENESR signé le 12 juillet 2013 et intitulé « Université, lieu de culture » ;
- enquête menée auprès des universités bâtie à partir de l'accord-cadre ;
- constat que les étudiants sont les grands oubliés de l'EAC ;
- possibilité de faire intervenir un service culturel universitaire à une séance du HCEAC afin qu'il présente son action.

- EAC / Culture et lien social

- EAC et recherche / évaluation de l'EAC

- problématique : en quoi les activités artistiques et culturelles agissent-elles sur le développement cognitif des enfants et des jeunes ? ;
- possibilité d'auditionner des médecins, des chercheurs.

- Évaluation de l'EAC et valorisation des pratiques artistiques

- l'évaluation est une question centrale inscrite dans la nouvelle charte ;
- N.B. : grand symposium sur l'évaluation de l'EAC organisé à Beaubourg en 2007 ;
- la question de la valorisation des compétences artistiques se pose dans une perspective professionnelle (à l'instar de ce qui se fait déjà pour le sport).

- EAC en milieu rural

- présentation lors du dernier HCEAC des 50 ans de l'éducation socio-culturelle dans les lycées agricoles, mais problématique plus large ;
- possibilité d'organiser une réunion du HCEAC en milieu rural et d'aller à la rencontre d'acteurs éducatifs et culturels de ce(s) territoire(s).

- Parcours d'EAC (TS et HTS)

- Problématique : comment développer l'EAC dans tous les temps de vie des enfants et des jeunes ? ;
- importance de faire un bilan des PEDT, d'identifier et de valoriser les expériences réussies en matière culturelle.

Charte d'engagement pour l'éducation artistique et culturelle

1. L'éducation artistique et culturelle est **un droit pour tous**, garanti par toutes les institutions de la République, et en premier lieu par l'école au sein de la formation des élèves.
2. L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances**.
3. L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une **éducation à l'art**.
4. L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une **éducation par l'art**.
5. L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leurs **environnements familial et amical**.
6. L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner sens à leurs expériences**.
7. L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents acteurs** : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.
8. L'éducation artistique et culturelle relève d'**une dynamique de projet associant les différents partenaires** de la conception à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre et par la convergence des moyens.
9. L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.
10. Le développement de l'éducation artistique et culturelle suppose un **soutien à la recherche** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

Les Ateliers de la pensée

LA FABRIQUE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Présentation/ *Laure Adler*

7 juillet 1ere partie

14h30/ Accueil par le Président de l'Université d'Avignon Philippe Ellerkamp.

14h35/ Présentation de l'après-midi par Emmanuel Ethis et Laure Adler

14h40 / L'EAC au Festival d'Avignon par Olivier Py : point de vue d'un acteur de la culture

15h00 / TABLE RONDE 1 : IMAGINER ET METTRE EN ŒUVRE L'EAC (1ERE PARTIE) / ACTEURS

Françoise Nyssen : l'école des possibles

Catherine Pégard : Versailles numérique

Eleonore de la Charrière : le Prix de l'audace

Béatrice Macé : le jeu de l'ouïe

Damien Malinas : le Patch Culture

Nolwenn Herry : le sac de la Roche Jagu

Gérard Camy : Président de Cannes Cinéma, Cinécole

Julien Neutres (CNC)

Catherine Boissière (SACEM)

Bernard Beignier, Recteur

Florian Laurençon, Région PACA

Bernard Foccroulle (Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence)

Irina Brook (Théâtre national de Nice)

Macha Makeïeff (La Criée Théâtre national de Marseille)

16h30 / TABLE RONDE 2 : IMAGINER ET METTRE EN ŒUVRE L'EAC (2EME PARTIE) / INSTITUTION

Patrick Bloche : Député

Catherine Morin Desailly

Quelqu'un des CEMEA

Emmanuel Wallon

Florian Salazar Martin

Jean-Louis Fabiani (l'Education populaire et le théâtre)

Jean Caune (?)

Marie-Danièle Champion : Rectrice de Clermont-Ferrand

Marc Ceccaldi : Drac Paca

Marianne Estret : Fondation Total

Matthieu Protin : Ministère de l'Education Nationale

Christopher Miles : Ministère de la Culture et de la Communication

Le 8 juillet 2ème partie
A intégrer dans le programme des Ateliers de la pensée

11h / L'improvisation dans le parcours de l'élève, un cas en marche
avec La Comédie Française
et Jamel Debbouze

11h30 / Présentation de la Charte de l'EAC par la Ministre de l'Education Nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche et la Ministre de la Culture et de la Communication

+ Conférence de presse

12h30 / Cocktail

Documents à produire :

- *La Charte*
- *Le Dossier de Presse (avec les docs du Haut Conseil)*
- *Des pin's Haut Conseil*
- *L'université d'été passée et à venir*